

AR Prefecture

016-200054047-20230522-2023_05_22_12-DE
Reçu le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre socio-culturel du Confolentais du 1^{er} septembre 2023 au 15 Juillet 2024.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le mardi 23 mai 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

